

COMPLEXE DELTA 3



La Capitale
immobilière MFQ

Au cœur du développement durable

InfoDelta 418 644-5773

delta3@lacapitale.com

www.lacapitale.com/delta3

Fiche technique DELTA 3



PROPRIÉTAIRE

La Capitale assureur de l'administration publique

ÉDIFICE DELTA 3

Bureaux de catégorie A, visant la certification LEED®-CS or

Superficie totale du Complexe Delta : 380 000 pieds carrés

Superficie totale du Delta 3 : 170 000 pieds carrés

- Superficie allouée aux bureaux : 143 000 pieds carrés

- Superficie allouée aux commerces : 27 000 pieds carrés

Revêtement extérieur : béton et mur rideau

Aires de stationnement intérieures : 350 espaces supplémentaires

Nombre d'étages : 11 en incluant le rez-de-chaussée sur la rue Sasseville

Services : salle de conférences, salle multimédia, gymnase, restauration, aire de repos (aire commerciale intérieure reliant les Delta 1, 2 et 3)

Nombre d'ascenseurs : 3

Superficie d'étage : selon les étages, varie entre 12 000 pieds carrés et 20 000 pieds carrés

Afin que les trois édifices du Complexe Delta s'harmonisent bien, des travaux de réfection de revêtement extérieur des édifices Delta 1 et Delta 2 sont en cours.

RÉALISATION

Maître d'œuvre : La Capitale immobilière MFQ

Architecte : Les Architectes Hudon et Julien

Ingénieur : BPR

Entrepreneur général : Verreault

Début de la construction : août 2007

Date de livraison : avril 2009

CERTIFICATION LEED®

(Leadership in Energy and Environmental Design)

Niveau de certification visé : LEED®-CS catégorie or

Exigences LEED® envisagées pour la construction et lors de l'occupation :

- réduction de 27 à 29 % de la consommation énergétique par rapport aux normes de base de l'industrie
- réduction de 40 % de la consommation d'eau potable par la récupération des eaux de ruissellement, l'installation d'équipements sanitaires à faible débit ainsi qu'une composition de plantes indigènes sans irrigation pour les aménagements extérieurs

- luminosité naturelle exceptionnelle et vues multiples sur l'extérieur pour l'ensemble des locaux à louer
- 75 à 95 % des déchets de construction acheminés dans des sites de récupération
- utilisation d'au moins 20 % de matériaux régionaux
- utilisation de 10 à 20 % de matières recyclées
- bassins de rétention temporaires et remblais filtrant les rejets d'eaux boueuses du chantier
- réduction des îlots de chaleur par l'ajout de toitures vertes et de toitures à haute émissivité ainsi que par la construction de 100 % des stationnements en sous-sol
- la qualité de l'air et la mécanique du bâtiment dépassant les normes ASHRAE (*American Society of Heating, Refrigerating and Air-Conditioning Engineers Inc*)
- réduction des contaminants de l'air par l'élimination des COV (composés organiques volatils) dans les produits adhésifs ou les peintures et par le choix des tapis et agglomérés
- réduction de l'appauvrissement de la couche d'ozone par la sélection et la gestion des réfrigérants (aucun équipement avec CFC ou halon)
- limitation des perturbations lumineuses des sites avoisinants
- installation de supports à vélos et construction de douches et de vestiaires pour favoriser les transports alternatifs tels que le vélo
- accès au transport en commun à proximité et construction d'un ariabus tempéré pour favoriser les transports en commun
- édifices sans fumée, incluant les espaces extérieurs
- programme de gestion des matières résiduelles et recyclage
- réalisation d'un guide de soutien à l'intention des locataires souhaitant intégrer les principes de développement durable à leurs aménagements intérieurs
- remboursement des frais de l'inscription et de la certification LEED®-CI des locataires souhaitant certifier leurs aménagements locatifs
- réalisation d'un guide d'éducation au développement durable et programmes de formation à l'intention des locataires et visiteurs des édifices.